

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la forêt et du bois

Suivi par : Hervé RICHARD

Tél. : 03 55 74 10 72 Fax :
serfob.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr

Metz, le 5 avril 2019

Objet : Protocole pour les points de collecte par l'équarrissage des sangliers abattus en zone blanche et dans la ZOR54-55 au nord de la clôture, dans le cadre de la lutte contre la peste porcine africaine - V4

Les sangliers abattus en zone blanche doivent être acheminés jusqu'aux 11 points de collecte listés ci-dessous, établis en concertation avec l'ONF et les communes concernées.

Vous trouverez sur place des affiches placardées aux arbres.

En cas d'absence de bacs d'équarrissage sur ces lieux de collecte, les sangliers abattus et transportés dans le respect des règles de biosécurité, seront déposés au sol.

ICI:
POINT DE COLLECTE DES
SANGLIERS TIRÉS EN ZONE
BLANCHE

La zone blanche n'est pas à ce jour une zone contaminée par la peste porcine africaine.

Déposer les animaux dans les bacs prévus à cet effet et, en l'absence, sur le sol.

L'équarrissage viendra les collecter.

I – Places de dépôt dans les Ardennes

N°1. En bordure de parcelle 2 de la **forêt communale de Margny**, accès par le village de Margny

N°2. En bordure de parcelle 13 de la **forêt communale de Herbeuval**, accès par le village d'Herbeuval

N°5. A l'intersection dit des 4 chemins, au point de départ des parcelles 35, 36 et 37 de la **forêt communale de Pully-et-Charbeaux**, accès par le village de Pully-et-Charbeaux

Contact terrain ONF : Flavien Leclerc

Unité territoriale Cœur d'Ardennes et Pays Sedanais

Technicien Forestier Territorial

03 24 57 33 68 - 06 34 43 09 58

flavien.leclerc@onf.fr

N°3. A la baraque de chasse de Matton-et-Clémency, commune de Matton-et-Clémency, accès par le village,

N°4. En parcelle 21 de la forêt syndicale du Pâquis, accès par le village de Tremblois-les-Carignan

Contact terrain ONF : Philippe POIREL

Unité territoriale Coeur d'Ardenne Pays Sedanais
Agent patrimonial. Triage de Matton et Clémency
Route de Messempéré. 5, lotissement du Douaire des prés
08110 PURE
03 24 32 52 10 – 06 34 03 57 68
philippe.poirel@onf.fr

II – Places de dépôt dans la Meuse

N°6. Baraque de chasse de Breux, commune de Breux, accès par le village de Breux
N°7. Baraque de chasse de Thonne-la-Long, commune de Thonne-la-Long,
N°8. Point supprimé.

Contact terrain ONF : Jean-luc Vachon

Unité territoriale Stenay
Responsable de l'UT de Stenay
03 29 80 41 66 - 06 24 31 78 74
jean-luc.vachon@onf.fr

III – Places de dépôt dans la Meurthe-et-Moselle

N°9. Forêt communale de Charency-Vezin, place de dépôt entre parcelles 8 et 13.
N°10. Baraque de chasse. Parcelle 28 de la forêt domaniale de Buré-d'Orval. Accès par le village Villancy.
N°11. Place de dépôt, parcelle 45 de la forêt communale de Charency. Accès par Charency Vezin.
N°12. Loge de chasse, forêt communale de Gorcy.
N°13. Parcelle 1 de la forêt communale de Cosnes-et-Romain.

Contact terrain ONF : Régine Boisteaux

Unité territoriale Nord 54
Responsable de l'UT Nord 54
03 82 20 42 04 - 06 24 31 78 73
regine.boisteaux@onf.fr